

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 30 décembre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013**

**2013 DAC 678** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Henri Frager 13 boulevard du Montparnasse (6<sup>e</sup>).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Henri Frager 13, boulevard du Montparnasse à Paris 6e;

Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement, en date du 3 décembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de M. le Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Henri Frager 13, boulevard du Montparnasse à Paris 6e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Ici vécut Henri Frager dit Paul (1897-1944), architecte, chef du réseau de résistance Buckmaster-Jean-Marie (SOE). Arrêté le 2 juillet 1944 sur le quai de la station de métro Duroc, et déporté avec ses compagnons au camp de Buchenwald, il y fut exécuté le 5 octobre 1944 ».

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 3.435,90 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2013, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 13V00149 DAC.

